

Règlement

Foire de Pâques de Levroux

La Foire de Pâques organisée par la ville de Levroux a pour objectif de mettre en valeur les spécialités gastronomiques du Berry lors d'une journée d'exception bien connue des Levroussains et des habitants du Département de l'Indre.

La foire est ouverte aux artisans, créateurs, artistes indépendants, producteurs, commerçants et associations de la ville, qui souhaitent proposer des œuvres, articles ou produits garantissant la qualité du marché.

Organisation générale

La Foire de Pâques se tiendra le lundi 6 avril 2026 de 9h à 17h.

Chaque année, la Foire de Pâques prend vie sur la Place de la République. Cette foire attire chaque année de nombreux visiteurs par la diversité de ses exposants, les différents concours proposés sur le site, et les animations proposées tout au long de la journée.

L'accueil des exposants

L'équipe organisatrice sera présente afin de vous accueillir et vous guider vers votre emplacement. L'accueil se déroulera de 7h15 à 8h30 sur la Place de la République. Tous les stands devront être prêts et ouverts au public à 9h et jusqu'à 17h, fin de la foire. La participation à la manifestation est subordonnée à l'acceptation sans réserve du présent règlement. Les exposants retenus s'engagent à être présents pour toute la durée de la manifestation aux plages horaires obligatoires.

Les emplacements : Modalités techniques

Configuration des emplacements et tarifs

Emplacement couvert de 2m <i>Sous barnum collectif ou petit stand individuel. Place limitée, attribuée uniquement pour les commerces et associations levroussaines (1)</i>	5€ pour les exposants de Levroux	Pas de frais supplémentaire pour les abonnés du marché hebdomadaire	
Emplacement de plein air <i>Afin d'éviter d'empiéter sur les zones de passage du public, aucun étalage en dehors des zones d'emplacement ne sera autorisé.</i>	Gratuit pour les exposants de Levroux	Pas de frais supplémentaire pour les abonnés du marché hebdomadaire	7€ de 1 à 2 mètres linéaires pour les exposants hors Levroux Au-delà de 2 m linéaires : 3€ le mètre supplémentaire

(1) Afin de garantir des emplacements couverts à un maximum d'exposants, il sera accordé un seul emplacement couvert par participant. Toute demande d'espace supplémentaire sera examinée après le dépôt de tous les dossiers examinés après le dépôt de tous les dossiers.

Electricité et éclairage

La puissance électrique étant limitée, l'exposant s'engage à limiter ses branchements à ce qu'il a indiqué dans son dossier d'inscription. Tous les appareils électriques non signalés lors de l'inscription ou utilisant une puissance supérieure à ce qui avait été indiqué devront être remballés.

Des coffrets électriques seront installés à plusieurs endroits de la place. Il est demandé aux exposants d'apporter leur propre rallonge électrique. Un éclairage minimum sera fourni sous les stands couverts.

Sécurité et stationnement

Dans le cadre du plan Vigipirate, une fermeture complète de la place sera mise en place. Aucun véhicule ne sera donc autorisé à stationner ou à circuler sur la place de la République pendant les heures d'ouverture de la Foire. Et aucun stand ne peut être déménagé durant les heures d'ouverture au public (9h à 17h).

Pendant la manifestation, les stands et ce qu'ils contiennent sont sous l'entière responsabilité des exposants. En aucun cas, la responsabilité de la ville de Levroux ne pourra être mise en cause en cas de casse ou de vol.

Vente de restauration et boissons

Pour les exposants qui souhaitent faire de la restauration sur place, aucune cuisson ne sera autorisée sous les stands couverts (fournis par la municipalité), tout comme le stockage de bouteille de gaz.

Pour les ventes de boissons alcoolisées, une demande d'autorisation de débit de boissons devra être demandée par l'exposant.

Décoration des emplacements

La décoration des stands est à votre charge. Merci de prévoir une nappe pour protéger les tables mises à disposition. Il est interdit de coller, scotcher des éléments sur les barnums.

Caution de réservation

Une caution de réservation de 50€ (en chèque à l'ordre du Trésor public) vous est demandée. Lors de votre départ, un état des lieux de votre emplacement sera effectué.

Modalités d'inscription

La foire est ouverte aux artisans, créateurs, artistes indépendants, producteurs, commerçants et association de la ville, qui souhaitent proposer des œuvres, articles ou produits garantissant la qualité de la foire. Les demandes d'inscription seront examinées par une commission de la ville organisatrice qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser selon les places disponibles et en fonction de la profession ou des objets présentés, sans être tenu de motiver ses décisions.

Candidatures « commerçants »

Elles seront examinées en tenant compte des critères suivants :

- La date de réservation.
- Numéro de SIRET obligatoire
- Le type de produits vendus

À noter que les organisateurs essaieront de privilégier la diversification des produits proposés afin de répondre au mieux aux demandes des visiteurs et éviter toute concurrence entre commerçants.

Candidatures « associations »

Elles seront examinées en tenant compte des critères suivants :

- La dimension de loisirs, solidaire, humanitaire, caritative de l'activité ou du projet de l'association.

Documents à fournir :

- Le formulaire d'inscription complété et signé.
- Le paiement de l'emplacement en chèque à l'ordre du Trésor Public.
- Le chèque de caution de 50€ à l'ordre du Trésor Public.
- Formulaire d'autorisation débit de boissons, uniquement si vente d'alcool sur le stand.
- Photos des produits exposés – *fortement recommandées*.

Seuls les dossiers d'inscription complets seront pris en compte et présentés en commission de sélection.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au lundi 23 février 2026

- Envoi postal : Office de tourisme de Levroux, 10 rue Nationale, 36110 Levroux

Conditions d'annulation

En cas de désistement, la date limite pour nous en informer est fixée au lundi 16 mars 2026, au-delà de cette date, aucun remboursement ne pourra être exigé.

La ville de Levroux se réserve le droit d'interrompre, d'écourter ou de modifier la manifestation en cas de force majeurs ou si les circonstances l'exigent. Elle ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable. Les cautions seront bien sûr restituées.

La participation à la Foire de Pâques, implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. La ville de Levroux se réserve le droit de refuser toute personne n'ayant pas réglé en totalité sa facture antérieure ou présente.

Mention manuscrite « lu et approuvé » :

Date :

Signature :

CONTACT

Office de tourisme

10 rue Nationale 36110 Levroux

02 54 22 88 20 / evenement@levroux.fr